



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville), le 19 décembre 2023, 19 h30.

À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1
Amélie Croteau, conseillère n° 2
Steve Gauthier, conseiller n° 3
Chantal Desharnais, conseiller n° 4
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Vincent Desrochers

Sont également présentes:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Katy Groleau, directrice adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 252 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 253 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues septiques
5. Programme d'aide à la voirie locale -volet redressement et accélération- Projet rechargement chemin Craig Nord et rang Roberge
6. Octroi de contrat gré à gré d'ingénierie pour la préparation des plans et devis de structure pour l'aménagement du bureau municipal et des salles communautaires de la municipalité de Chesterville
7. Octroi de contrat gré à gré d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour l'électromécanique et la plomberie pour l'aménagement du bureau municipal et des salles communautaires de la municipalité de Chesterville
8. Octroi de contrat gré à gré d'ingénierie pour la préparation des plans et devis civils pour l'aménagement du bureau municipal et des salles communautaires de la municipalité de Chesterville
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 34.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 252 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2024

Avis de motion est donné par le conseiller Martin Germain qu'un règlement relatif à l'adoption du règlement de taxation sera adopté à une séance subséquente.

Le projet de règlement numéro 252 N.S. est déposé par le conseiller Martin Germain et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

Le projet de règlement consiste à fixer le taux de taxe foncière générale, les taux des taxes spéciales à l'ensemble pour le service de la dette, les taux des taxes spéciales de secteur pour le service de la dette ainsi que les compensations pour les différents services des déchets, de la vidange des fosses septiques, eau potable et eaux usées. Ce règlement détermine le nombre de versements annuel ainsi que le taux d'intérêts sur les arrérages.

4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 253 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues septiques

Avis de motion est donné par le conseiller Jasmin Desharnais qu'un règlement relatif à l'adoption du règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques sera adopté à une séance subséquente.

Le projet de règlement numéro 253 N.S. est déposé par le conseiller Jasmin Desharnais et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

Le projet de règlement consiste à fixer les tarifs afin de pourvoir au paiement du coût du service de la vidange et la collecte, le transport ainsi que la disposition et le traitement des boues de fosses septiques.

Ce règlement remplace les tarifs du règlement 248 N.S.

2023-12-296

5. **Programme d'aide à la voirie locale -volet redressement et accélération- Projet rechargement chemin Craig Nord et rang Roberge**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressements et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Formulaire de reddition de comptes;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu

QUE le conseil de Chesterville autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-297

6. **Octroi de contrat gré à gré d'ingénierie pour la préparation des plans et devis de structure pour l'aménagement du bureau municipal et des salles communautaires de la municipalité de Chesterville**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu 4 prix pour la préparation des plans et devis de structure pour l'aménagement du bureau municipal et des salles communautaires de la municipalité de Chesterville selon les coûts suivants :

Dugré : 8 000 \$, plus taxes applicables

MA-TH Solutions d'Ingénierie : 25 000 \$, plus taxes applicables

Côté Jean et Associés : 21 700 \$, plus taxes applicables

Fusion Expert Conseil Inc.: 17 000 \$, plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Amélie

Croteau, appuyée par Sébastien St-Pierre

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat de gré à gré à Dugré au montant de 8 000 \$, plus taxes applicables pour les plans et devis de structure pour l'aménagement du bureau municipal et des salles communautaires de la municipalité de Chesterville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-298

7. **Octroi de contrat gré à gré d'ingénierie pour la préparation des plans et devis pour l'électromécanique et la plomberie pour l'aménagement du bureau municipal et des salles communautaires de la municipalité de Chesterville**
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu 3 prix pour la préparation des plans et devis pour l'électromécanique et la plomberie pour l'aménagement du bureau municipal et des salles communautaires de la municipalité de Chesterville selon les coûts suivants :

Énergénia: 29 300 \$, plus taxes applicables

Fusion Expert Conseil Inc.: 70 500 \$, plus taxes applicables

Côté Jean et Associés : 65 100 \$, plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

Que le conseil octroie le contrat de gré à gré à Énergénia au montant de 29 300 \$, plus taxes applicables pour la préparation des plans et devis de la mécanique et de l'électricité pour l'aménagement du bureau municipal et des salles communautaires de la municipalité de Chesterville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-299

8. **Octroi de contrat gré à gré d'ingénierie pour la préparation des plans et devis civils pour l'aménagement du bureau municipal et des salles communautaires de la municipalité de Chesterville**
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu 3 prix pour la préparation des plans et devis civils pour l'aménagement du bureau municipal et des salles communautaires de la municipalité de Chesterville selon les coûts suivants :

Fusion Expert Conseil inc.: 24 800 \$, plus taxes applicables;

Côté Jean et Associés : 32 150 \$, plus taxes applicables;

Avizo : 34 300 \$, plus taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE le conseil octroie le contrat de gré à gré à Fusion Expert Conseil inc. au montant de 24 800 \$ pour la préparation des plans et devis civils pour l'aménagement du bureau municipal et des salles communautaires de la municipalité de Chesterville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Période de questions

10. Levée de l'assemblée

2023-12-300

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.